

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 13 mars 2023, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Jérôme Petit, Joël Jobin et Guy Gignac et Mesdames Manon Plante et Marie-Joëlle Desrosiers. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2023-0313-046

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
5. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
6. Première période de questions
 - 6.1. Suivi
 - 6.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 6.1.2. État financier – Janvier 2023
 - 6.1.3. MTQ – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Double vocation
 - 6.1.4. Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable
 - 6.1.5. Engagements employés pour restaurant aréna
 - 6.1.6. Visite CPA
 - 6.1.7. MRC d'Abitibi – Bilan territorial des ADL 2022
 - 6.1.8. Rapport des factures supérieures à 25 000 \$ - Année 2022
7. Suivi des dossiers des conseillers
8. Règlement # 190 relatifs à la démolition d'immeubles – Avis de motion
9. Projet de règlement # 190 relatifs à la démolition d'immeubles
10. Formation d'un comité pour l'application du règlement # 190 (3 élus)
11. Départ à la retraite M. Lefebvre
12. Démission de M. Levesque, directeur des loisirs et du développement
13. Vente du terrain au 671, 13^e Avenue – Nomination des signataires
14. Vente des terrains 5 378 505 et 5 379 099
15. Mont-Vidéo – Transfert des infrastructures égouts et aqueduc
16. Cimetières de Barraute et Barville – Aide pour inhumation
17. Entente relativement à la conduite des véhicules – Service des incendies
18. Règlement d'emprunt - Annulation de plusieurs soldes résiduares
19. CISSSAT – Demande d'un local disponible
20. Roulotte de camping
21. La Foire du Camionneur de Barraute Inc. – Autorisation et conformité des lieux (Aréna)
22. Brigade des pompiers de Barraute – Autorisations

23. Mise à jour – Politique d’affichage publicitaire

24. Varia :

25. Deuxième période de questions

26. Levée de l’assemblée

2023-0313-047

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 16 janvier 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0313-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 6 février 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0313-049

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES FÉVRIER 2023

#36473	Raymond Therrien - Remb. Certificat cadeau/Produits	71.66 \$
#36474	Éric Gauthier - Remb. Frais dentaire	106.18 \$
#36475	Télébec	26.81 \$
#36476	Fabrique St-Jacques Le Majeur - Remb. Thermos pour porte	1 084.67 \$
#36477	Vincent Levesque - Frais de déplacement	55.00 \$
#36478	Harnois Énergies - Dièsel	6 018.77 \$
#36479	Hydro-Québec - Postes de distribution/Biblio	2 574.19 \$
#36480	Frito Lay Canada - Restaurant aréna	525.52 \$
#36481	Bigué & Bigué, Avocats - Cours pénales	495.32 \$
#36482	Cégep de Saint-Laurent - Formation OPA	1 701.63 \$
#36483	Garage Tardif - Réparation Pic 003	812.16 \$
#36484	MRC de la Vallée-de-l'Or - Permis écocentre	1 000.00 \$
#36485	Ultramar Parkland Corporation - Propane	3 878.73 \$
#36486	SPA Abitibi - Ramassage 2 chiens/1 chat	678.69 \$
#36487	Komutel - Frais mensuel pompier	198.34 \$
#36488	Distribution Sogitex - Matériaux entretien Aréna-Hotel de ville	450.29 \$
#36489	ADN Mécanique - Changement d'huile Pic 006	114.92 \$
#36490	Vidéotron - Internet Aréna/Caserne	172.36 \$
#36491	Fabrique St-Jacques Le Majeur - Feuillet paroissial	80.00 \$
#36492	Hydro-Québec - Aréna	6 622.08 \$
#36493	Autobus Maheux - Frais de livraison	37.77 \$
#36494	Sécuriplus Alarmes - Test hydrostatique Aréna	128.32 \$
#36495	Alarme Val-d'Or - Raccordement centrale de surveillance	206.96 \$
#36496	SSQ Groupe Financier - Prime Février 2023	3 320.94 \$
#36497	Construction UBIC - Décompte # 2	78 990.24 \$
#36498	MRC d'Abitibi - BNE	307.00 \$
#36499	Vincent Lepage - Déplacement pompier	188.96 \$
#36500	Cindy Lord - Déplacement pompière	60.00 \$
#36501	Maxime Gagnon - Déplacement pompier	60.00 \$

#36502	Frédéric Poulin - Déplacement pompier	80.00 \$
#36503	Julie Dault, photographe - Séance photo pompiers	350.00 \$
#36504	Canadien National	593.00 \$
#36505	Ultramar Parkland Corporation - Propane	954.45 \$
#36506	Joe Johnson équipement - Mécanique Cam 014	429.52 \$
#36507	Location Lauzon Amos - Réparation pompe à gaz	57.72 \$
#36508	UAP - Gants latex/batterie Mac 003/lumière Mac 005	360.87 \$
#36509	Les entreprises Hardy - Essence/Pièces/Cert. Cadeaux	544.16 \$
#36510	Josée Beauregard - Déplacement rencontre DG	54.67 \$
#36511	Revenu Québec - DASP janvier 2023	20 955.13 \$
#36512	Agence du revenu du Canada - DASF janvier 2023	7 749.84 \$
#36513	Dépanneur Ben - Cert. Cadeau/Pizza tournoi novice	1 264.00 \$
#36514	Millaire & Godbout - Achats/Outils garage/Entretien Cam 007	937.37 \$
#36515	Buro plus Gyva - Fournitures de bureau	209.71 \$
#36516	Claire St-Pierre - Entretien décembre et janvier	1 728.32 \$
#36517	MRC d'Abitibi - BNE (coût manquant)	20.00 \$
#36518	Ville d'Amos - Enfouissement Janvier 2023	8 338.08 \$
#36519	Vincent Levesque - Remb. Frais visuel	201.00 \$
#36520	MRC de la Vallée-de-l'Or - Recyclage Nord et Sud Janvier 2023	2 808.54 \$
#36521	H2Lab - Analyses	609.77 \$
#36522	SAAQ - Immatriculations	20 172.19 \$
#36523	Hydro-Québec - Hotel de ville/Garage/Poste de distribution	10 598.88 \$
#36524	Usinage Lacroix - Réparer cylindre Cam 011	1 078.66 \$
#36525	Bell Mobilité - Cellulaires	616.75 \$
#36526	Propane Élite - Propane Garage	689.51 \$
#36527	Laurentide Re/Sources - Collecte écocentre	51.35 \$
#36528	Saniquip - Cylindre Cam 007	712.85 \$
#36529	Plomberie Germain Roy - Réparation Mont-Vidéo	9 680.04 \$
#36530	Harmonia Assurance - Assurances accident service incendie	832.50 \$
#36531	Harnois Énergies - Dièsel	5 094.76 \$
#36532	L'infuseur Distribution - Aréna	773.30 \$
#36533	Livraison Parco - Transport	60.56 \$
#36534	Receveur général – Renouv. d'autorisation de radiocommunication	690.44 \$
#36535	Bigué & Bigué, Avocats - Cours pénales	798.37 \$
#36536	Logiciels Sport-Plus - Renouvellement frais d'utilisation plateforme aréna	1 207.24 \$
#36537	Robert Boileau - Cousin but/Protecteurs Filet	867.49 \$
#36538	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#36539	Municipalité de Landrienne - Compost	1 768.80 \$
#36540	Vidéotron - Internet Hotel de ville/Aréna/Garage/Biblio	364.77 \$
#36541	Ultramar Parkland Corporation - Propane	3 605.93 \$
#36542	Lumen - Moteur de ventilation/8 globes sentinelle de rue	370.59 \$
#36543	Mécanique Gélinas - Cert. Cadeaux/Essence	513.16 \$
#36544	Wolseley Canada - Kit de réparation valve pour postes aqueduc	1 039.96 \$
#36545	Maheu & Maheu - Service de gestion parasitaire Aréna	353.55 \$
#36546	Hydro-Québec - Éclairage public	946.27 \$
#36547	Toromont Cat - Bouchon à fuel réservoir Mac 001	90.74 \$
#36548	SNC Lavalin - Honoraires surveillance rue Principale	16 553.74 \$
#36549	Harnois Énergies - Dièsel	2 984.35 \$
#36550	Canadien National	593.00 \$
#36551	Pneus GBM - Pneu camion collecte Cam 007	547.80 \$
#36552	Visa Desjardins - Canva/It Cloud	35.39 \$
#36553	Linde Canada - Acétylène/Stargold Garage	528.90 \$
#36554	Intermarché Barraute - Remboursement certificats cadeaux	590.00 \$
#36555	Annulé	- \$
#36556	Intermarché Barraute - Aréna/Hotel de ville/Tournoi novice	3 244.25 \$

Centre de rénovation Barraute - Réno Biblio/Fluorescents salle	
#36557 de quilles	
Aréna/Sacs/Garage	723.10 \$
#36558 9349-5182 Québec inc. (Pharmacie) - Aréna	14.10 \$
#36559 GLS - Transport	40.55 \$
#36560 Laurence Tremblay - Frais de déplacement	100.00 \$
#36561 MRC d'Abitibi - Remboursement frais	1 157.96 \$
#36562 Pneus GBM - 2 pneus Cam 007	1 260.07 \$
#36563 CMP Mayer Inc. - 3 chapeaux pompier	1 414.20 \$
#36564 Groupe d'embouteillage Pepsi - Aréna	1 209.23 \$
#36565 Dépanneur Bé-Ja-My - Essence Pic 005	131.00 \$
#36566 Sanimos - 2 levées déchets de construction	3 239.47 \$
#36567 Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 330.50 \$
#36568 Distribution Sogitex - Aréna (Sacs/Clé distributeur)	125.22 \$
#36569 Harnois Énergies - Dièsel	4 732.28 \$
Buro plus Gyva - Cartouche encre/Soutien technique ligne	
#36570 première	490.36 \$
#36571 Vidéotron - Caserne	80.43 \$
#36572 DL & Associés - Travaux éclairage de rue	638.11 \$
#36573 Lumen - Prise soudeuse/Garage	69.52 \$
#36574 Propane Élite - Propane Garage	529.74 \$
#36575 SNC Lavalin - Honoraires surveillance 13e ave. Final	2 838.56 \$
Millaire & Godbout - Huile Cam 007/Commutateur Mac	
#36576 004/Lentille Cam 016	149.56 \$
#36577 Réusitech - Alternateur Mac 003	519.63 \$
#36578 8428-7521 Québec Inc. (Mabo) - Inspection PEP Cam 007	143.72 \$
#36579 GLS - Transport	26.83 \$
#36580 Agence du revenu du Canada - DASF Février 2023	7 398.88 \$
#36581 Revenu Québec - DASF Février 2023	19 951.66 \$
#36582 Kemira Water Solution Canada - Alun	10 881.78 \$
#36583 UAP Inc. - Entretien Cam 016/Fitting garage/Brake liner garage	549.55 \$
#36584 Distribution Sogitex - Dégraissage aréna/Papier toilette	257.01 \$
#36585 Limerie R.D. - Limage couteaux zamboni	367.92 \$
#36586 SSQ Groupe Financier - Prime Mars 2023	3 182.79 \$
#36587 Éthier Avocats - Récupération taxes 2022	1 098.34 \$
#36588 Aréo-Feu - Gant/Cagoule pompier	290.32 \$
#36589 AQAIRS - Renouvellement aréna	341.48 \$
#36590 Municipalité de Barraute - Frais de postes	288.81 \$
#36591 La Corporation du Mont-Vidéo - Cert. Cadeaux	135.00 \$
#36592 Éric Gauthier - Remb. Botte	300.00 \$
Salaire Février 2023	45 593.89 \$

Total

358 118.33 \$

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne nous fait part de son inquiétude sur les garderies en milieu familiale. Nous l'informons que les responsables en milieu familiale ont été rencontrés et que nous sommes en train de travailler ce dossier.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 13 mars 2023.

ÉTAT FINANCIER – JANVIER 2023

L'état financier de janvier 2023 a été déposé.

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

Mme Beaugard informe les membres du Conseil qu'une aide financière au montant de 2 100 \$ nous sera attribuée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Double vocation.

RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable qui a été approuvé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 février dernier.

ENGAGEMENTS EMPLOYÉS POUR RESTAURANT À L'ARÉNA

Deux personnes ont été embauchées pour le restaurant à l'aréna afin de garder celui-ci ouvert pendant tous tournois.

VISITE CPA

Le 5 et 6 avril prochain, les vérificateurs viendront travailler sur l'année financière 2022.

MRC D'ABITIBI – BILAN TERRITORIAL DES ADL 2022

Mme Beaugard fait la lecture du bilan territorial des agents de développement locaux pour l'année 2022.

RAPPORT DES FACTURES SUPÉRIEURES À 25 000 \$ - ANNÉE 2022

Mme Beaugard présente le rapport des fournisseurs ayant des factures totalisant 25 000 \$ et plus au cours de l'année 2022.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

MME MARIE-JOËLLE DESROSIERS, DISTRICT # 2

La semaine prochaine aura lieu une rencontre du comité d'administration du Mont-Vidéo pour une mise à niveau et des discussions sur divers sujets. Beaucoup de documents lui a été transmis.

M. GUY GIGNAC, DISTRICT # 3

Une rencontre a eu lieu avec la direction pour discuter du projet structurant pour améliorer la qualité de vie. Une rencontre aura lieu avec les aînés pour discuter de ce projet.

M. JOËL JOBIN, DISTRICT # 4

Le camion pour les collectes est arrivé. Reste seulement le transfert de propriétaire et l'immatriculation à faire.

MME MANON PLANTE, DISTRICT # 5

Elle n'était pas présente lors de la dernière rencontre avec le comité Unijoie.

2023-0313-050

RÈGLEMENT # 190 RELATIFS À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Joël Jobin, qu'au cours de cette même séance le projet de règlement concernant la démolition d'immeubles a été déposé et qu'à la prochaine séance ordinaire du 3 avril 2023, le règlement sera présenté.

2023-0313-051

PROJET DE RÈGLEMENT # 190 RELATIFS À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Lecture faite, il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 190 relatifs à la démolition d'immeubles.

2023-0313-052

FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT # 190

Attendu que les membres du Conseil ont adopté le projet de règlement # 190 relatifs à

la démolition d'immeubles ;

Attendu que, comme indiqué au chapitre 2 du règlement, un comité devra être formé afin d'étudier les demandes de démolition d'un immeuble assujéti au règlement, d'accepter ou de refuser lesdites demandes visant une autorisation de démolition et de fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi ou le présent règlement.

Attendu que ce comité sera formé de trois (3) élus ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute forme un comité pour l'application du règlement # 190 relatifs à la démolition d'immeubles en nommant M. Joël Jobin, M. Jérôme Petit et Mme Marie-Joëlle Desrosiers.

2023-0313-053

DÉPART À LA RETRAITE M. LEFEBVRE

Attendu que la Municipalité de Barraute prend connaissance de la lettre de prise de retraite progressive de M. Lefebvre ;

Attendu que M. Lefebvre quittera son poste en tant que directeur adjoint aux travaux publics en date du 31 décembre 2023 ;

Attendu qu'il désire poursuivre le poste d'inspecteur municipal, et ce, le temps nécessaire à la formation et au transfert de ces connaissances au successeur ;

Attendu qu'une offre d'emploi sera publiée afin de procéder à l'embauche d'un nouveau directeur adjoint aux travaux publics, d'un inspecteur et d'un coordonnateur incendie ;

Attendu que cette offre d'emploi sera déposée au courant du mois d'avril sur le site internet, facebook et Emploi Québec ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute dépose une offre d'emploi en avril prochain pour la recherche d'un directeur adjoint aux travaux publics, d'un inspecteur et d'un coordonnateur incendie. L'embauche aura lieu en septembre 2023 seulement mais nous désirons que cet employé suivre la formation des eaux usées au courant de l'été 2023 aux frais de la municipalité.

2023-0313-054

DÉMISSION DE M. LEVESQUE – DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de démission de M. Levesque en tant que directeur du service des loisirs et du développement ;

Attendu que M. Levesque quitte son emploi le 24 mars prochain pour aller relever de nouveaux défis ;

Attendu qu'une offre d'emploi a déjà été publiée ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la démission de M. Vincent Levesque au poste de directeur du service des loisirs et du développement.

2023-0313-055

VENTE DU TERRAIN AU 671, 13^E AVENUE – NOMINATION DES SIGNATAIRES

Attendu que M. Robert Auger a signé une demande d'achat en août 2022 pour l'achat du terrain au 671, 13^e Avenue à Barraute portant le cadastre 5 379 132 ;

Attendu qu'un montant de 14 503,66 \$ plus taxes lui sera facturé, représentant 2,00 \$

du pied carré ;

Attendu qu' un acompte a été versé lors de la signature de cette promesse le 25 août 2022 et sera déduit de la facture ;

Attendu que ce terrain est desservi en égout et aqueduc par la municipalité ;

Attendu que les frais de contrat notarié seront à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu de nommer Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute pour la vente du terrain au 671, 13^e Avenue à Barraute.

2023-0313-056

VENTE DES TERRAINS 5 378 505 ET 5 379 099

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'achat pour les terrains portant le cadastre 5 378 505 et 5 379 099 ;

Attendu que les membres du Conseil décident de publier l'inventaire des terrains à vendre par la Municipalité de Barraute afin d'être équitable pour tous ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, avec l'aide de l'inspecteur, à publier sur le site internet et Facebook l'inventaire des terrains à vendre appartenant à la Municipalité.

2023-0313-057

MONT-VIDÉO – TRANSFERT DES INFRASTRUCTURES ÉGOUTS ET AQUEDUC

Attendu que le 13 février 2023, M. William Massé, président de la Corporation du Mont-Vidéo et M. Gilles Marcotte, ingénieur de SNC Lavalin a rencontré le Conseil municipal afin de manifester leur intention de transférer les infrastructures d'égouts et d'aqueduc à la Municipalité de Barraute ;

Attendu que la Corporation du Mont-Vidéo étant un attrait récréotouristique d'envergure régionale et unique pour l'Abitibi-Témiscamingue et un lieu de rassemblement familial existant depuis plus de 56 ans au sein de la population Barrautoise, les membres du Conseil ont manifesté leur engagement lors cette assemblée afin de procéder à une consultation avec Me Sylvie Gagnon afin d'y inclure toutes clauses ;

Attendu que suite à cette consultation, réaliser le contrat notarié et un protocole d'entente entre la Municipalité de Barraute, la Corporation du Mont-Vidéo et les résidents du village alpin desservis par les infrastructures en eau potable et eaux usées ;

Attendu que depuis décembre 2022, un syndicat de condos a été créé à la Corporation du Mont-Vidéo ;

Attendu que ce contrat notarié sera déposé aux membres du Conseil pour validation ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu de demander à Me Sylvie Gagnon, notaire à venir rencontrer les membres du Conseil pour discuter des clauses apportées au contrat d'acquisition d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Mont-Vidéo. Suite à cette rencontre, un protocole d'entente sera rédigé avec la Corporation du Mont-Vidéo advenant que la Municipalité de Barraute n'obtient pas de subvention et/ou la non-approbation d'un règlement d'emprunt.

2023-0313-058

CIMETIÈRES DE BARRAUTE ET BARVILLE – AIDE POUR INHUMATION

Attendu qu' une rencontre avec la direction et la mairesse ainsi que Mme Falardeau et M. Blanchet, représentants du Comité des cimetières a eu lieu le 21 février dernier ;

Attendu qu' une demande d'aide a été transmise à la municipalité pour l'inhumation de cercueils dans les cimetières de Barraute et Barville ;

Attendu que la demande d'aide consiste à utiliser les employés et la machinerie de la municipalité pour creuser lors d'une inhumation de cercueils en remboursement d'une somme par le comité ;

Attendu qu' aucun des employés de la municipalité désirent faire ces travaux ;

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute ne désire pas faire l'inhumation de cercueils dans les cimetières de Barraute et Barville. Par contre, la directrice fera parvenir au Comité des cimetières une liste de tous les entrepreneurs locaux.

2023-0313-059

ENTENTE RELATIVEMENT À LA CONDUITE DES VÉHICULES SERVICE DES INCENDIES

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une entente entre la Ville d'Amos, la Municipalité de La Corne, la Municipalité de Landrienne, la Municipalité de Preissac et la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery relativement à la conduite des véhicules service des incendies ;

Attendu qu' il y ait souvent la nécessité d'obtenir les services d'un autre service des incendies pour combattre un feu ou toutes autres activités dévolues à un service incendie ;

Attendu que cette entente permettra à tout pompier ayant la classe nécessaire et la formation requise pour opérer un véhicule incendie, peu importe son employeur, de pouvoir utiliser le ou les véhicule (s) nécessaire (s) pour combattre un incendie afin d'assurer la sécurité des personnes ou dans d'autres cas de sauver leurs biens ;

Attendu qu' advenant qu'un véhicule soit endommagé lors de l'utilisation, la partie qui est propriétaire du véhicule assume la responsabilité des dommages et ce, à l'entière exonération de l'autre partie, à moins qu'il s'agisse d'une faute lourde ou intentionnelle du conducteur ;

Attendu que le directeur du service des incendies de la Ville ou de l'une ou l'autre des Municipalités partie à l'entente sur le territoire de laquelle a lieu l'incendie est le responsable du suivi et de l'application de la présente entente ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute mandate Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer cette entente.

2023-0313-060

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

Attendu que la Municipalité de Barraute a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

Attendu qu' une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

Attendu qu' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

Attendu qu' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu

que la Municipalité de Barraute modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Barraute informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

Que la Municipalité de Barraute demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe ;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CISSAT – DEMANDE D'UN LOCAL DISPONIBLE

La Municipalité de Barraute a reçu une demande pour la disponibilité d'un local de l'organisatrice communautaire de la Direction de santé publique. Vu aucun local disponible auprès de la municipalité, Mme Plante, conseillère rencontrera le comité.

2023-0313-061

ROULOTTE DE CAMPING

Attendu qu' une lettre a été envoyé à tous les contribuables possédant une roulotte de camping sur le bord du Lac Fiedmont et/ou Lac des Carufels pour les inviter à participer à une rencontre d'information organisée par la municipalité et la MRC d'Abitibi le 31 octobre 2022 ;

Attendu que suite à de plusieurs interrogations des contribuables, nous avons décidé de réviser le dossier ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute désire prendre le temps de faire une révision de ce dossier avant l'automne 2023.

2023-0313-062

LA FOIRE DU CAMIONNEUR DE BARRAUTE INC. – AUTORISATION ET CONFORMITÉ DES LIEUX (ARÉNA)

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- autorise la Foire du Camionneur de Barraute Inc. à utiliser l'aréna municipal de Barraute pour le tournoi de la Foire du Camionneur qui se tiendra les 21, 22 et 23 avril prochain ;
- confirme que l'aréna municipal de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

2023-0313-063

BRIGADE DES POMPIERS DE BARRAUTE - AUTORISATIONS

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de la Brigade des pompiers pour la tenue d'une activité Méchoui le 27 mai 2023 ;

Attendu que les fonds amassés seront distribués à de nouveaux projets pour améliorer la qualité de vie des enfants et familles de la municipalité ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise la tenue de l'évènement au terrain et bâtiment multiservice et autorise la fermeture de la 11^e Avenue et de la 1^{re} rue Ouest jusqu'à la ruelle pour l'installation d'un jeu gonflable pour divertir les jeunes, si la température le permet.

2023-0313-064

MISE À JOUR – POLITIQUE D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Attendu qu' une politique d'affichage publicitaire dans les installations sportives et récréatives est à mettre à jour ;

Attendu que les commerçants peuvent afficher leur panneau publicitaire aux endroits et aux tarifs mentionnés dans la politique ;

Attendu que la Municipalité est en charge de la rédaction du contrat de location d'espace publicitaire, la gestion de la facturation et de l'émission du reçu et l'installation de l'affichage publicitaire ;

Attendu que les annonceurs seront en charge de la signature du contrat de location d'espace publicitaire, l'envoi d'un logo et du contenu désiré, le montage, la production et la livraison de la première épreuve et le paiement annuel ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute fait une mise à jour à leur politique d'affichage publicitaire dans les installations sportives et récréatives.

VARIA

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale présente la liste des règlements d'emprunt en vigueur.

2023-0313-065

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 20 h 36.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale